



# DOSSIER DE PRESSE

## Plan national de soutien au compostage domestique



**27 novembre 2006**

**Ministère de l'écologie et du développement durable**  
Département de la communication et de l'information - Service de presse  
20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP  
Tél : 01.42.19.10.55 - Fax : 01.42.19.10.39 - Courriel : [service-presse@ecologie.gouv.fr](mailto:service-presse@ecologie.gouv.fr)



## **Plan national de soutien au compostage domestique**

### **SOMMAIRE**

<b>Un plan national pour développer le compostage domestique en France .....</b>	<b>3</b>
<b>Le Plan national de soutien au compostage domestique .....</b>	<b>4</b>
1°/ Le développement des connaissances	
2°/ L'information et la formation des acteurs	
3°/ Du conseil et de l'expertise	
4°/ Un soutien à la réalisation d'opérations	
<b>Le suivi du Plan .....</b>	<b>9</b>
<b>Les aides financières de l'Ademe renforcées .....</b>	<b>10</b>
Le soutien classique aux opérations	
Les aides spécifiques au Plan	
<b>Le compostage domestique .....</b>	<b>12</b>
Eléments de contexte en France	
Un processus naturel	
Un geste vraiment utile	
Réaliser son compost	
Les 3 grands principes de réussite	
Utiliser son compost	



## Un plan national pour développer le compostage domestique en France

Le 21 septembre 2005, Nelly OLIN, ministre de l'écologie et du développement durable, a présenté en Conseil des Ministres une relance de la politique de gestion des déchets avec, notamment, une mobilisation en faveur de la réduction de la production de déchets en France et un développement du recyclage et de la valorisation organique.

Un principe a été fixé : il faut mettre les Français au cœur de la gestion des déchets et un objectif a été défini : chaque Français produit aujourd'hui 360 kg d'ordures ménagères par an, sur ces 360 kg, 290 kg finissent en décharge ou sont incinérés. L'objectif est que les quantités orientées vers la mise en décharge et l'incinération passent à 250 kg par habitant et par an dans 5 ans et à 200 kg par habitant et par an dans dix ans.

Parmi les actions proposées pour atteindre cet objectif figurent la promotion et le développement du compostage domestique, avec notamment l'élaboration avec l'Ademe d'un **Plan national de soutien au compostage domestique visant, chaque année, la distribution de 100 000 composteurs domestiques**, soit un triplement de l'objectif initial figurant dans le contrat de plan État-Ademe.

Le compostage domestique est en effet un des moyens les plus évidents pour réduire les quantités de déchets prises en charge par le service public des déchets (la diminution peut aller jusqu'à 70 kg par habitant) et permet à tous ceux qui logent en habitat individuel d'agir pour l'environnement.

Concrètement et pour tenir compte de la diversité des pratiques de compostage domestique (existence de compostage « en tas » ou en « composteurs auto-construits »), cet objectif doit se traduire par **l'implication annuelle de 100 000 nouveaux foyers** concernés par le compostage domestique sous toutes ses formes, soit 25 000 foyers en plus par rapport aux résultats atteints en moyenne de 2003 à 2005.

Ce Plan vient en complément des aides actuelles de l'Ademe et vise à augmenter leur impact en valorisant des opérations exemplaires. Sa mise en œuvre devrait conduire, d'ici 5 ans, à **la mobilisation, depuis 1990, de plus d'un million de foyers concernés** dans le cadre d'opérations collectives de promotion, soit plus du double de la situation à fin 2005. Cet objectif est à rapprocher du nombre de ménages vivant en logement individuel (14,5 millions en 2004).



## Le Plan national de soutien au compostage domestique

La mise en œuvre du Plan national de soutien au compostage domestique se fera suivant **4 axes** de travail.

### 1°/ Le développement des connaissances

#### ➤ **Études et R&D**

Le flux national et la gestion des biodéchets par les ménages feront l'objet d'une enquête nationale permettant d'évaluer l'ampleur de la gestion domestique et la nature des pratiques en fonction des habitats, des régions et d'autres indicateurs.

Une étude spécifique sera lancée sur les coûts des opérations et ceux évités par rapport à la gestion collective.

D'autres études seront lancées sur :

- l'impact des opérations sur les flux gérés collectivement et notamment sur les ordures ménagères résiduelles ;
- la faisabilité du compostage domestique en habitat collectif ;
- les risques sanitaires, notamment par les germes pathogènes, pour l'homme et les plantes cultivées liés à la gestion domestique ;
- la contribution des pratiques de gestion domestique, et notamment du compostage domestique, à l'effet de serre et, plus globalement, l'impact de ces pratiques sur l'environnement (ACV gestion domestique) ;
- l'intérêt agronomique des pratiques de compostage domestique.

#### ➤ **Bases de données**

De nombreuses actions ont été menées depuis une quinzaine d'années pour promouvoir le compostage domestique. Le recensement des opérations, ainsi que la collecte de données de base sur chacune d'entre elle, a donné lieu à la construction d'une base de données des opérations.

Une typologie des opérations sera établie. Des indicateurs de suivi seront choisis et communiqués.

Cette base de données actualisée permettra notamment de suivre le nombre de foyers impliqués dans le compostage domestique et donc les objectifs fixés par le ministère de l'écologie et du développement durable pour le développement de la filière.

Par ailleurs, des fiches d'opérations exemplaires seront élaborées et mises en ligne, diffusées et mises à jour régulièrement. Les fiches présenteront les actions menées et les résultats observés en faisant ressortir les facteurs de réussite et les pistes d'amélioration des démarches suivies.

## **2°/ L'information et la formation des acteurs**

### **➤ Communication grand public**

Dans le cadre de la campagne de l'Ademe « *Réduisons vite nos déchets, ça déborde* », une communication sur le compostage domestique a été réalisée.

Les outils pédagogiques, d'animation et de communication existants (malles et mallettes pédagogiques, vidéos, diaporamas, photographies de stands et de panneaux d'expos, CD Rom boîte à outils, plaquettes, brochures, guides, jeux, DVD...) seront recensés, puis mis à la disposition des personnes intéressées.

Le guide pratique de l'Ademe « *Agir au quotidien, c'est agir pour l'environnement - Le compostage domestique* » sera mis à jour et la partie « *Utiliser le compost* » sera complétée.

### **➤ Communication vers les collectivités locales**

Une journée technique « Compostage domestique - Gestion domestique » sera organisée tous les 2 ans, en alternance avec les Rencontres Nationales de la Prévention au cours desquelles une place sera faite au Plan national de soutien au compostage domestique.

Une mise à jour du « Guide pratique à l'usage des collectivités locales <sup>1</sup> » sera effectuée, incluant les éléments de la qualification compostage domestique.

Une plaquette argumentaire à destination des élus sera conçue et publiée.

Des fiches « Exemples à suivre - Opérations exemplaires » relatives au compostage domestique seront élaborées et mises en ligne sur le site Internet de l'Ademe. De plus, certains « chargés de mission prévention » soutenus financièrement par l'Ademe seront missionnés sur des tâches de promotion du compostage domestique.

---

<sup>1</sup> Compostage individuel - guide pratique à l'usage des collectivités locales. ADEME Franche-Comté, « *Connaître pour agir* », Besançon, janvier 2002, 27 pages + 8 fiches, réf. 4140

### ➤ **Formation de structures relais**

Un programme d'identification et de formation en direction de structures à vocation de relais et d'assistance auprès des collectivités (associations, consultants locaux, services techniques, maîtres-composteurs) sera lancé dès 2007.

L'intervention de ces structures est déterminante pour la réussite des opérations de promotion du compostage domestique dans la mesure où elles assurent une présence forte auprès des particuliers volontaires et un lien dynamique entre eux et la collectivité.

## **3°/ Du conseil et de l'expertise**

### ➤ **Création et diffusion d'outils**

Le soutien de l'Ademe aux collectivités sera amélioré par le biais d'outils performants, visant à mieux informer et à mieux communiquer mais aussi à assurer un meilleur suivi des opérations (plaquette aux élus leur permettant d'élaborer leurs propres démarches méthodologiques avec des outils à l'attention des particuliers, modèles de plaquettes pour les ménages, analyse comparée des méthodes et des matériels, modèles de pré-enquête, de protocole de suivi...).

#### *Outils d'information/communication*

- Qualification compostage domestique
- Plaquette à destination des élus
- Catalogue des solutions techniques
- Fiches d'opérations exemplaires
- Notes grand public sur le compostage domestique et la gestion domestique
- Pages Internet avec notamment les outils « grand public »
- Audiovisuel (vidéo)

#### *Outils de mise en œuvre et de suivi*

- Pré-enquête type sur la gestion domestique
- Protocole et questionnaire de suivi types
- Protocole d'évaluation globale d'une opération de promotion
- Simulateur « gestion domestique »<sup>2</sup>
- Base de données des opérations et des matériels

---

<sup>2</sup> Tableur Excel permettant d'évaluer, à partir de résultats d'enquêtes, l'impact d'une opération de promotion du compostage individuel / gestion domestique sur le flux des ordures ménagères résiduelles et la collecte des déchets verts en déchèterie.

### ➤ **Référentiel qualité**

Un référentiel qualité pour les collectivités locales sera défini et diffusé très largement sous la forme d'un document de type « Qualification Compostage Domestique » qui rassemblera des préconisations en matière de démarche pour la promotion du compostage domestique et de la gestion domestique.

La mise en œuvre de la stratégie sur le terrain s'appuie sur la définition d'une démarche « modèle » de promotion de la gestion domestique sur un territoire, élaborée à partir des retours d'expérience et de la connaissance du domaine. Pour une collectivité donnée, cette démarche se décline de la manière suivante :

1. *Analyse de la situation existante par le biais d'enquêtes sur les différentes pratiques de gestion domestique et leur ampleur respective ;*
2. *Définition d'actions visant à maintenir, valoriser et promouvoir toutes les bonnes pratiques de gestion domestique dont le compostage ;*
3. *Mise en œuvre de ces actions avec accompagnement des ménages du type « assistance à maîtrise d'œuvre décentralisée » ;*
4. *Évaluation multidimensionnelle des actions (évaluation du travail de la collectivité, des relais, évaluation du traitement et de la production de compost par les ménages).*

### ➤ **Constitution et animation d'un réseau d'échanges**

Les collectivités impliquées dans des opérations de promotion trouveront, dans un réseau d'échanges animé par l'Ademe, la possibilité de partager leur expérience et leurs actions innovantes.

Ce réseau fonctionnera par le biais de réunions périodiques avec visites sur le terrain, forum d'échanges sur Internet, voire circulation d'un bulletin périodique. Un lien sera établi avec le « Club Planète Gagnante » et son volet « prévention ».

## **4°/ Un soutien à la réalisation d'opérations**

L'Ademe consacrera un budget plus important aux types d'actions déjà soutenues (acquisition de composteurs domestiques, formation et communication) avec comme objectif le soutien à l'acquisition de 100 000 composteurs domestiques soit un **triplement** de l'effort inscrit dans le contrat de plan Etat-Ademe. Par ailleurs, l'Ademe intensifiera d'autre part ses efforts par la mise en place d'un kit « collectivités » pour celles qui souhaitent s'engager dans la démarche. Il comprendra, en complément des outils d'animation et de communication et au-delà des soutiens financiers classiques, une offre de formation pour les élus, les techniciens et les « maîtres composteurs ».

### ➤ **Soutien à des opérations exemplaires**

Pour assurer une meilleure diffusion des résultats possibles en matière de compostage domestique, l'Ademe proposera aux collectivités de monter des projets conformes à la « qualification compostage domestique » et retiendra sur cette base, dans chaque région en concertation avec ses délégations régionales, 1 ou 2 opérations exemplaires présentant toutes les caractéristiques favorables à l'émergence d'une référence de qualité.

Pour les projets retenus, l'Ademe s'engagera :

⇒ à soutenir techniquement et financièrement la démarche

- Soutien financier à hauteur des dispositions en vigueur, c'est-à-dire avec un taux d'aide de 20% sur le volet « équipements » et un taux d'aide de 50% sur le volet « actions de communication et de formation » et aides à la décision.

- L'intervention d'une structure relais fera l'objet d'un soutien financier jusqu'à 50% du montant HT de la prestation sur un an. Un plafond de 2 € d'aide/habitant concerné<sup>3</sup> est proposé.

Pour 40 opérations de 1 000 foyers volontaires chacune, les soutiens financiers globaux de l'Ademe s'élèveront sur deux ans à 880 000 € (hors maîtres composteurs), dont 200 000 € au titre du soutien aux structures-relais.

⇒ à faire connaître l'opération au niveau régional et national par le biais de ses publications, de son site internet et de ses interventions sur le thème à des colloques et autres séminaires.

### **Maîtres composteurs**

Pour les postes de maîtres composteurs, des soutiens pourront être obtenus dans le cadre des 7 000 nouveaux emplois aidés dans le secteur environnement, soit au titre du « contrat d'avenir » (concerne les bénéficiaires des minima sociaux depuis plus de 6 mois), soit du « contrat d'accompagnement dans l'emploi » (concerne les personnes sans emploi avec difficulté d'insertion sociale et professionnelle). Dans ce cadre, une formation préalable à la prise de fonction sera indispensable.

#### ➤ **Suivi d'opérations pilotes**

Parmi les opérations exemplaires, une dizaine d'opérations pilotes feront l'objet d'un suivi approfondi et d'un accompagnement privilégié qui se traduira par :

- le lancement d'un suivi approfondi des opérations pour améliorer la connaissance de la filière (flux concernés, pratiques des particuliers, utilisations du compost) et surtout évaluer l'impact réel du compostage domestique sur la collecte des ordures ménagères et les autres filières de gestion des déchets, notamment en termes de quantités concernées et de coûts évités. Chaque suivi se décomposera en un suivi chez des particuliers d'une part, et en une campagne de caractérisation MODECOM<sup>TM 4</sup> d'autre part.

Le coût de ce suivi est évalué à 80 000 € par opération, soit un coût global maximal de 800 000 €. Le taux d'aide ira jusqu'à 100% en l'absence de cofinancement, notamment par des conseils généraux ou régionaux. Le plafond proposé par suivi est de 100 000 €.

- la transmission aux collectivités des connaissances acquises à travers ces suivis, notamment par le biais d'un document synthétique.

---

<sup>3</sup> La population concernée est estimée à 20% de la population totale des communes impliquées dans l'opération.

<sup>4</sup> MéthODE de Caractérisation des Ordures Ménagères



## Le suivi du Plan

Une **synthèse des actions menées dans les régions** sera réalisée. Des fiches d'opérations exemplaires seront mises en ligne sur le site Internet de l'Ademe, ainsi que des documents consignant les retours d'expérience les plus intéressants.

Un **comité de pilotage** du Plan national sera mis en place avec des représentants du ministère de l'écologie et du développement durable et des ingénieurs des délégations régionales de l'Ademe. Un **comité de suivi** sera aussi créé, avec des réunions plus fréquentes.

Des **indicateurs d'évaluation** du Plan national (quantités de biodéchets détournées des ordures ménagères résiduelles au niveau national, économies induites...) seront proposés au comité de pilotage.

Une **restitution annuelle** de l'avancée du Plan national de soutien au compostage domestique sera faite au comité de pilotage du Plan National de Prévention des Déchets, ainsi qu'au Conseil National des Déchets.



## Les aides financières de l'Ademe renforcées

Les chiffres ci-dessous ne comprennent pas l'aide de l'Ademe dans le cadre du dispositif « chargés de mission prévention ».

### Le soutien classique aux opérations

Avec le lancement du plan, l'Ademe va augmenter les soutiens financiers déjà apportés au compostage domestique.

*Sur la base de 100 opérations (y compris opérations exemplaires,) générant un minimum d'implication de 100 000 foyers par an.*

Volet	taux d'aide	plafond de l'aide	enveloppe pour 100 opérations
Équipement <sup>5</sup> (pour 1000 composteurs/opération)	20%	-	1,2 M€
Communication/formation/ accompagnement <sup>6</sup>	50%	-	500 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>1,7 M€</b>

Pour mémoire, les montants d'aides aux équipements engagés par l'Ademe sur ces opérations se sont élevés à **567 000 € en 2004** et **1, 442 M€ en 2005**.

<sup>5</sup> Sur la base d'un coût moyen de 60 € par composteur.

<sup>6</sup> Sur la base d'une campagne de 10 k€ par opération.

## Les aides spécifiques au Plan

### ➤ Soutien aux 40 opérations exemplaires

Volet	taux d'aide	plafond de l'aide	enveloppe pour 40 opérations
Structure relais	≤ 100%	2 €/hab.	200 000 €

### ➤ Formation des structures relais

Volet	taux de financement	plafond de l'aide	enveloppe globale
Conception d'un module de formation et réalisation de 10 sessions de formation de 2 jours	100%	-	150 000 €

### ➤ Suivi d'opérations pilotes

Volet	taux d'aide	plafond de l'aide	enveloppe globale
Suivi de 10 opérations pilotes	≤ 100%	80 000 €/suivi	800 000 €

**Au total, la mise en œuvre du Plan national de soutien au compostage domestique représente un effort financier complémentaire de 1,15 M€.**



## Le compostage domestique

Réduire le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, enrichir son jardin sans frais... les avantages sont nombreux.

Produire soi-même un amendement naturel et l'utiliser directement dans son jardin n'est pas réservé aux jardiniers avertis. Il permet de mieux prendre conscience du cycle de vie de la matière organique et de la transformation utile des déchets.

Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être valorisés par compostage : épiluchures de légumes, restes de repas, déchets de jardin, autres déchets organiques...

### Éléments de contexte en France

Le compostage domestique fait partie des pratiques permettant le traitement et la valorisation à domicile des déchets organiques des ménages (déchets verts et déchets de cuisine). Il participe donc à la prévention de la production de déchets à collecter et traiter collectivement.

Entre 2000 et 2005, l'Ademe a soutenu 563 opérations de promotion ayant abouti à la distribution de 476 500 composteurs à un nombre équivalent de foyers. Les opérations aidées au cours de cette période concernent, pour une part sans doute significative, le renouvellement ou l'extension d'opérations existantes.

Sur cette période, chaque opération a concerné en moyenne 15 000 habitants et près de 850 foyers ont fait l'acquisition d'un composteur dans le cadre de l'opération. L'investissement était, en moyenne, de l'ordre de 53 000 € par opération et l'aide de l'Ademe de 11 000 €.

Le nombre de composteurs en France est proche du nombre de foyers concernés (un composteur par foyer à peu près). Actuellement, l'Ademe soutient financièrement les collectivités qui lancent des opérations de promotion du compostage domestique, d'une part, sur les équipements à hauteur de 20% ; et d'autre part, sur les actions de communication et de formation et les aides à la décision à hauteur de 50%.

## Un processus naturel

Le compost provient de la transformation de déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène, par le biais de micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...). Le caractère exothermique de la transformation permet d'hygiéniser les déchets. Le produit obtenu est comparable à de l'humus, très utile en agriculture et en jardinage.

A l'échelle collective, le principe de compostage reste le même. Il se pratique sur des plates-formes de compostage, dans des conditions réglementées.

## Un geste vraiment utile

Le compostage permet de **limiter la quantité de ses ordures ménagères**. Le recours à l'incinération, à la mise en décharge et au transport des déchets est ainsi réduit.

Un nouvel adepte du compostage domestique peut soustraire de sa poubelle sa production annuelle de déchets putrescibles soit de l'ordre de 100 kg/hab./an. Dès lors que 30% au moins de la population d'un territoire adopte le compostage domestique, on peut tabler sur une réduction d'au moins 10% du tonnage global d'ordures ménagères. Souvent, une partie de cette réduction est liée à une amélioration des performances de collecte sélective des emballages suite à l'action de promotion du compostage domestique.

Il permet également de **produire un amendement de qualité gratuit et naturel pour la terre de son jardin**. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité. Il favorise ainsi la vie du sol.

Chaque habitant produit en moyenne 360 kg/an

Mode d'élimination des déchets ménagers :

- 42 % sont incinérés ;
- 40 % vont en centre de stockage ;
- 12 % sont recyclés ;
- 6 % sont compostés.

Source : ADEME

## Réaliser son compost

Pour produire un bon compost, il est nécessaire de respecter quelques règles : l'aération et l'humidification.

Deux possibilités sont possibles pour y parvenir : le compostage en tas ou le compostage en bac.

Pour un **compostage en tas**, il suffit de choisir un coin de jardin bien drainé, à mi-ombre, à l'abri du vent et de préférence à l'abri de la vue des voisins. D'une hauteur de 0,5 à 1,5 mètres en moyenne, cette méthode peut se passer d'une surveillance spécifique.

Le **compostage en bac** nécessite l'acquisition d'un composteur. Cette méthode nécessite une surveillance régulière afin d'éviter des dérives (sécheresse, pourrissement). Il convient bien à des petites quantités.

### Pour aller plus loin :

#### Fabriquer soi-même un bac à compost :

- un bac cubique en bois, à base de planches ou de rondins ;
- un treillis métallique cylindrique, qui peut être entouré d'une toile, d'une natte de roseaux ou d'une feuille de plastique perforée.

#### Des composteurs éco-labellisés :

Les composteurs : silos en plastique, en bois, métalliques à pans grillagés ou pleins ou les thermocomposteurs peuvent être certifiés NF Environnement. Le produit certifié apporte une garantie de qualité (volume minimal, stabilité, aération, montage et démontage...).

Pour en savoir plus : [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)

## Les 3 grands principes de réussite

### Mettre un peu de tout

Pour que les matières organiques compostent, il faut les mélanger entre elles, car chaque type de déchet apporte ses spécificités dans le processus de compostage. Pour réaliser ces mélanges, on peut soit brasser les déchets dès le départ, soit les disposer en couches minces et alternées.

### L'aération, un mot-clé !

Au cours du compostage, le mélange a besoin d'oxygène. Il faut donc au départ ajouter au mélange en compostage des matières grossières, qui permettent une aération passive, sans oublier de brasser régulièrement le compost, surtout au début, puis tous les 1 à 2 mois.

### L'humidité, un élément à surveiller !

Le compost ne doit être ni trop, ni pas assez humide, au risque de voir le processus s'arrêter. En conséquence, il est nécessaire de le surveiller pour pouvoir, si nécessaire, l'arroser ou au contraire l'assécher.

D'une façon générale, la réussite du compost repose sur une surveillance régulière, complétée de quelques interventions faciles et rapides.

### Pour aller plus loin :

#### Les déchets rapides à composter

- les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés... ;
- les déchets de jardin : tonte de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes... ;
- les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, plantes d'intérieur...

*Les déchets de cuisine et la tonte de gazon se dégradent très facilement et ont tendance à pourrir. L'eau qu'ils contiennent est très utile au processus. Seuls, ils se tassent et s'asphyxient, générant des écoulements de jus et des odeurs désagréables.*

### **Les déchets lents à composter**

- les déchets très ligneux : tailles, branches... Avant d'être compostés, ils doivent être broyés ;

*Seuls, ils se compostent très lentement. L'enchevêtrement de tailles et des déchets fibreux broyés crée des vides dans lesquels l'air peut circuler, ce qui facilite l'aération. Cependant, trop nombreux, ils peuvent entraîner un dessèchement trop rapide des déchets en compostage.*

- les os, les noyaux, les trognons de chou, les graines de tomates ou de potiron et certaines mauvaises herbes.

### **Mélanger les catégories opposées**

- les tailles, branches... (déchets carbonés) avec les déchets de cuisine, tonte de gazon... (déchets plutôt azotés) ;

- la tonte de gazon, déchets de cuisine (déchets humides) avec les branches, papier... (déchets secs) ;

- les tailles et déchets fibreux broyés (déchets grossiers) avec les déchets de cuisine, tonte de gazon... (déchets fins).

## **Utiliser son compost**

En fonction de l'utilisation souhaitée, la récolte du compost se fera à des moments différents.

**Après 3 à 12 semaines** : le compost est très peu décomposé. On peut alors l'utiliser sous forme de paillage, c'est-à-dire en couche, au pied des plantes cultivées, pour protéger la structure de la terre et limiter la croissance des mauvaises herbes.

**Après 3 à 6 mois**, le compost est au stade frais. Sous cette forme, il peut être incorporé dans les 1<sup>er</sup> centimètres du sol par binage, à l'automne, afin de rendre le sol plus fertile.

Enfin, **après et au-delà de 6 à 8 mois**, le compost est au stade mûr. Il peut-être incorporé au sol ou utilisé comme support de culture en mélange avec de la terre et du sable.